

Débat général

***Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés:  
le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes***

Sénateur DERZSI Àkos  
Groupe roumain de l'UIP

**Madame la présidente, /Monsieur le président,  
Chers collègues,**

C'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui, au nom de la délégation roumaine qui participe à cette Assemblée de l'UIP.

Le Groupe interparlementaire roumain salue la décision de consacrer ce débat général à un sujet complexe et, à la fois, de grande actualité, celui des migrants et des réfugiés.

Les processus préparatoires des deux pactes mondiaux en la matière sont bien avancés et il est absolument nécessaire d'y contribuer avec une perspective parlementaire aussi substantielle que possible, tout en veillant à ce que les parlements soient clairement reconnus comme facteurs clés dans la mise en pratique des futurs accords.

Au cours des dernières années, mon pays, même s'il n'a pas été directement touché par la crise migratoire en Europe, a contribué aux mesures adoptées par l'Union européenne en partageant pleinement l'approche de l'Union fondée sur la nécessité de sauver les vies et de protéger les personnes en danger, d'offrir des voies de migration légales et de renforcer la coopération avec les partenaires externes, qui est essentielle pour remédier aux causes profondes du déplacement de population.

Dans mon pays, la situation des réfugiés de Grèce et d'Italie relocalisés en Roumanie entre 2015 et 2017 est gérée par la Coalition interministérielle pour l'intégration des réfugiés. C'est une structure dédiée à laquelle participent toutes les autorités pertinentes, centrales et locales, ainsi que des représentants des organisations non-gouvernementales. Elle est responsable de l'ensemble des aspects visant l'accès au logement, aux services médicaux, à l'éducation et au marché du travail, ainsi qu'aux programmes d'adaptation, y compris des cours de langue roumaine et d'autres formes d'assistance pour l'intégration socioculturelle.

En même temps, la Roumanie fournit de l'assistance humanitaire aux réfugiés et de l'aide aux pays confrontés à des pressions migratoires extrêmes, par le biais des contributions aux agences et programmes des Nations Unies (y compris l'UNICEF, le Haut Commissaire pour les Réfugiés, le Programme Alimentaire Mondial) et à d'autres organisations internationales, tels que la Croix Rouge, mais aussi sur une base bilatérale.

Je voudrais rappeler, dans le même contexte, que la Roumanie accueille un Centre de transit d'urgence pour les réfugiés, la première facilité européenne de ce type, qui a été établi en 2008 en vertu d'un accord avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Notre Stratégie nationale et la législation en matière d'immigration reposent sur les principes de la légalité, de la responsabilité, de la souveraineté, de la coopération et de la cohérence, ainsi que sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le cadre normatif est harmonisé avec les instruments internationaux et européens pertinents auxquels la Roumanie est partie.

Nos buts principaux sont de promouvoir la migration régulière au bénéfice de la société hôte, des immigrants et de leurs pays d'origine, de participer aux efforts déployés aux niveaux international et européen afin de trouver des solutions durables pour les personnes qui ont besoin de protection internationale et d'assurer l'intégration sociale et l'inclusion économique des migrants réguliers.

Il est important de préciser que l'intégration des migrants dans les pays hôtes relève dans une grande mesure de la responsabilité des parlementaires des pays d'accueil, non seulement en vertu de leurs prérogatives législatives, budgétaires et de contrôle, mais aussi puisqu'une intégration véritable se produit au niveau de la communauté.

Les autorités et les institutions locales doivent avoir la capacité de fournir tout l'éventail des services nécessaires, ainsi que des emplois, et pour ce faire, elles ont besoin d'un cadre législatif favorable et des budgets adéquats. En outre, les parlementaires peuvent jouer un rôle important dans leurs circonscriptions respectives, en mobilisant toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et les acteurs du secteur privé.

### **Mesdames et Messieurs,**

La Roumanie est fermement convaincue qu'une gestion durable et efficace des migrations, dans toutes leurs dimensions, repose sur les principes de la solidarité internationale et de la responsabilité partagée, sur le respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, ainsi que sur une coopération internationale toujours plus accrue.

En outre, vu les multiples liens entre les migrations internationales et le développement, toute mesure visant à consolider le régime mondial des migrants et des réfugiés doit être conçue et placée dans le contexte du *Programme 2030 de développement durable*.

De toute évidence, les Nations Unies nous offrent la plateforme idéale pour rechercher des solutions fiables aux défis mondiaux, y compris ceux engendrés par les migrations. La contribution de mon pays aux efforts collectifs déployés sous l'égide de l'ONU est bien connue et reconnue et jouit de l'appui unanime de la part du parlement.

C'est dans cet esprit que la Roumanie a lancé l'année dernière sa candidature au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2020-2021, sous la devise *Un engagement à long terme en faveur de la paix, de la justice et du développement*.

En tant que parlementaires, nous entendons à poursuivre en priorité cet objectif national, y compris à l'aide d'une participation active dans des forums de coopération interparlementaire telles que l'Union interparlementaire, qui ont fait leurs valeurs de la démocratie et du multilatéralisme et qui œuvrent pour un monde plus juste, où personne n'est laissée de côté.

Je vous remercie.